



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/44/L.54
1er décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 38 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF
ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Malaisie : projet de décision

L'Assemblée générale,

a) Prend acte de la note du Secrétaire général sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 1/;

b) Décide d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, notamment de la structure d'appui mise en place au sein du Secrétariat, à la lumière des résultats des principaux débats qui doivent avoir lieu au niveau intergouvernemental au début des années 90, y compris, en particulier, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération internationale contre la production, l'offre et la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les travaux préparatoires en vue de l'élaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement, la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Conférence des Nations Unies proposée sur l'environnement et le développement;

c) Souligne la nécessité d'assurer la pleine application des résolutions du Conseil économique et social 1988/77 du 29 juillet 1988 et 1989/114 du 28 juillet 1989, notamment des dispositions concernant la structure d'appui mise en place au sein du Secrétariat à l'intention du Conseil.

1/ A/44/747.

